

Mécanicien réparateur de véhicules industriels

RNCP35227 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	252r
Formacode(s)	23615
Code(s) ROME	I1604
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	27/02/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

32 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 25 à former et organiser l'évaluation et 7 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800111	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800210	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800251	Former
AFTRAL	30540504500066	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500132	Former et organiser l'évaluation
AFTRAL	30540504500579	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 32 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp35227-mecanicien-reparateur-de-vehicules-industriels/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le mécanicien réparateur de véhicule industriel, sous l'autorité d'un responsable, à partir d'une fiche de travaux mentionnant les travaux à réaliser, assure la maintenance et la réparation des véhicules de transport routier de marchandises.

ACTIVITÉS VISÉES

Il réalise :

- les opérations d'entretien, par le remplacement et le contrôle des fluides des organes, des circuits et celui des pièces d'usure, dans le cadre du plan de maintenance des constructeurs et équipementier du véhicule et de ses équipements
- la réparation du moteur par rénovation partielle ou remplacement, des périphériques du moteur et de la transmission par remplacement des organes et pièces
- la mise en conformité de la liaison au sol des systèmes à énergie hydraulique ou pneumatique, dans le cadre des visites réglementaires obligatoires.

Afin de livrer au client un véhicule conforme aux spécifications techniques et réglementaires pour son exploitation commerciale.

Selon le secteur d'activité dans lequel il exerce, il exploite une documentation issue du constructeur du véhicule ou d'un éditeur technique. Il met en œuvre les méthodes et outillages préconisés par le constructeur ou celles d'un équipementier. Il bénéficie des formations techniques du constructeur ou de la formation continue d'organisme indépendant. Il respecte les réglementations en vigueur pour le véhicule et l'exercice de l'emploi. Le chef d'établissement lui délivre les habilitations et autorisations nécessaires à la tenue de l'emploi, autorisations pour la conduite et la manutention, travaux au voisinage d'une source de tension. La manipulation des fluides frigorigènes, inscrits sur la liste du protocole de Kyoto, nécessite l'inscription comme intervenant par le chef d'établissement pour les entreprises qui détiennent le statut opérateur.

Placé sous la responsabilité du chef d'atelier voire du chef d'entreprise, le mécanicien réparateur de véhicule industriel intervient sur des vérifications de conformité, des remplacements et des réparations définies par une fiche de travail. Cet emploi s'exerce en atelier il ne nécessite pas de mobilité géographique particulière. Les postures vont de la station debout, face à un plan de travail ou à un appareil, jusqu'à des positions contorsionnées indispensables pour atteindre les organes difficilement accessibles. La manipulation d'équipements de levage et de manutention pour les charges lourdes est fréquente. Une bonne dextérité manuelle est nécessaire pour assurer la manipulation de pièces délicates. Les horaires de travail sont réguliers, mais tributaires des prestations à la clientèle qui entraînent parfois des dépassements d'horaires. En fonction des tâches réalisées l'environnement peut être bruyant, il peut atteindre des niveaux élevés, mais pour de courtes durées. Ponctuellement l'atmosphère ambiante peut être soumise à des pollutions gazeuses dues aux émanations d'hydrocarbures et au gaz d'échappement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Effectuer les opérations d'entretien courant des véhicules
 - Réaliser la prise en charge et l'entretien des véhicules à moteur
 - Réparer les assemblages mécaniques
 - Intervenir sur les systèmes électriques embarqués
2. Réparer le moteur, les périphériques et la transmission
 - Réparer les périphériques du moteur
 - Réparer les moteurs et la transmission
 - Intervenir sur une boucle froide de climatisation embarquée
3. Réparer les équipements du châssis des véhicules et des remorques soumis aux visites réglementaires
 - Réparer les liaisons et les organes mécaniques des équipements du châssis
 - Réparer les systèmes hydrauliques des équipements et du freinage
 - Réparer les systèmes pneumatiques de freinage et de servitude

Blocs de compétences

RNCP35227BC01 — Effectuer les opérations d'entretien courant des véhicules

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser la prise en charge et l'entretien des véhicules à moteur
 Réparer les assemblages mécaniques
 Intervenir sur les systèmes électriques embarqués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)

- b)
d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c)
des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP35227BC02 — Réparer le moteur, les périphériques et la transmission

LISTE DE COMPÉTENCES

Réparer les périphériques du moteur
Réparer les moteurs et la transmission
Intervenir sur une boucle froide de climatisation embarquée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a)
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b)
d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c)
des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

RNCP35227BC03 — Réparer les équipements du châssis des véhicules et des remorques soumis aux visites réglementaires

LISTE DE COMPÉTENCES

Réparer les liaisons et les organes mécaniques des équipements du châssis
Réparer les systèmes hydrauliques des équipements et du freinage
Réparer les systèmes pneumatiques de freinage et de servitude

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a)
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s)
- b)
d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat
- c)
des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les réseaux des marques de véhicules industriels
- les réseaux indépendants de réparation de véhicules industriels
- les réseaux de spécialistes du freinage
- les loueurs de véhicules
- les entreprises de transport de marchandises

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- mécanicien de maintenance véhicules industriels (échelon 3 de la convention collective de la branche des services de l'automobile)
- mécanicien spécialiste véhicules industriels (échelon 6 de la convention collective de la branche des services de l'automobile) après expérience professionnelle

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- déplacements des véhicules et essais sur route : permis B et C

- chargement des véhicules ou des remorques, tests sur banc de freinage, préparation pour contrôle technique : Certificats d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES)
- manipulation des fluides frigorigènes : attestation pour la manipulation des fluides frigorigènes en famille 2 catégorie V
- interventions électriques ou au voisinage : habilitation conformément à la réglementation

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes
Salaire médian (mensuel)	1 910 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (37 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules · tension 5/5 (Très élevée) G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 431
Jugés difficiles à recruter	71 %
Emplois saisonniers	5 %
Familles professionnelles (FAP)	G0B41 — Ouvriers mécaniciens de véhicules G1X71 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance de véhicules

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 590 €
Selon la branche	5 470 € – 7 970 €
Prise en charge	Branches concernées
6 590 €	Valeur par défaut · 209 branches
7 970 €	CPNE Entreprises des activités du déchet et de la propreté urbaine, CPNE autoroutes
7 939 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
5 470 €	CPNEFP du Négoce de l'ameublement

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 27/02/2026

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2018	54	0	65 %	50 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP207

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41904

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP207

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35227/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	2
Organismes formateurs	2
Régions couvertes	2
Départements couverts	2
Organismes certifiés Qualiopi	2

Sessions de 10/2024 à 06/2027

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	03/2026 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	4 802 €
Coût moyen par dossier	4 802 €
Durée moyenne	500 h
Période	11/2025
France compétences	98 %
Reste à charge titulaire	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.